



Conseil communal de Genolier

Rapport de minorité de la Commission des routes & domaines

Objet : Préavis n° 12/2021

concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 71'000.-TTC destiné à l'amélioration des installations liées à la mise aux normes du terrain de football

Date séance: Jeudi 3 février 2022

Présents : Thierry Stäger, Gregory Favre, Cédric Girardet et Maxime Dunand.

Excusé : Patrick Tissot (était présent lors d'une séance préliminaire de la commission des routes et domaines)

Préambule

La précédente législature a accepté le 18 juin 2020 une demande de crédit de CHF 297'000.- destiné à la mise aux normes du terrain de football. Il s'agissait d'agrandir la surface de jeu et de remplacer l'éclairage.

Les travaux prévus ont été terminés durant l'été 2021. Des travaux complémentaires ont été réalisés, principalement concernant l'électricité et le système d'arrosage.

Développement

La commission des routes et domaines est allée sur le terrain le 1^{er} février et a constaté que les travaux (prévus et supplémentaires) ont été réalisés et satisfont leur utilisateur principal.

Nous avons échangé avec la municipalité le 3 février, et tenons à souligner la transparence et la cordialité de l'échange.

Ce que nous constatons :

- Un problème d'anticipation : certains des postes semblaient prévisibles et auraient probablement dû être intégrés dans le préavis 54/2020. Les CHF 71'000 de dépassement représentent tout de même 24% d'augmentation.
- Un problème de communication : l'augmentation des dépenses aurait pu être annoncée lors des séances du conseil de septembre (annulée), d'octobre ou de décembre. Dans la mesure où des travaux imprévus avaient été validés auprès des maîtres d'œuvre, leur surcoût était attendu.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de minorité de la Commission des routes & domaines

Conclusions

Si nous déplorons la légèreté avec laquelle le préavis initial a été rédigé et suivi, nous pouvons comprendre les complications dues à la situation sanitaire. Mais surtout, il ne serait pas juste de faire peser sur la municipalité actuelle les manquements de la précédente. Nous avons constaté que les dépassements de budget semblent relever largement de l'exception plus que de la norme et espérons que cela continue ainsi.

Le règlement du conseil, art. 107 stipule « *Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.* ». Les commissions ont été avisées par le biais du préavis 12/2021 six mois après la fin des travaux quand bien même le dépassement était prévisible bien longtemps avant, et les prestataires déjà payés. Nous nous retrouvons devant le fait accompli, et le rôle du conseil ne devrait probablement pas se cantonner à avaliser les dépenses déjà faites.

Renseignement pris auprès de la préfecture, le refus de ce préavis constituerait un « carton rouge » à la Municipalité, sans autre forme de conséquence. L'absence de conséquence nous amènerait à interpréter la couleur de la sanction en jaune...

Nous souhaitons qu'à l'avenir, la Municipalité apporte une attention particulière à la préparation des préavis mais également à leur suivi, et inclue le conseil, à défaut les commissions concernées plus tôt dans la démarche.

Au vu de ce qui précède, les deux membres soussignés de la commission des routes et domaines proposent au Conseil de refuser l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 71'000.- à la Municipalité

Gregory Favre

Patrick Tissot